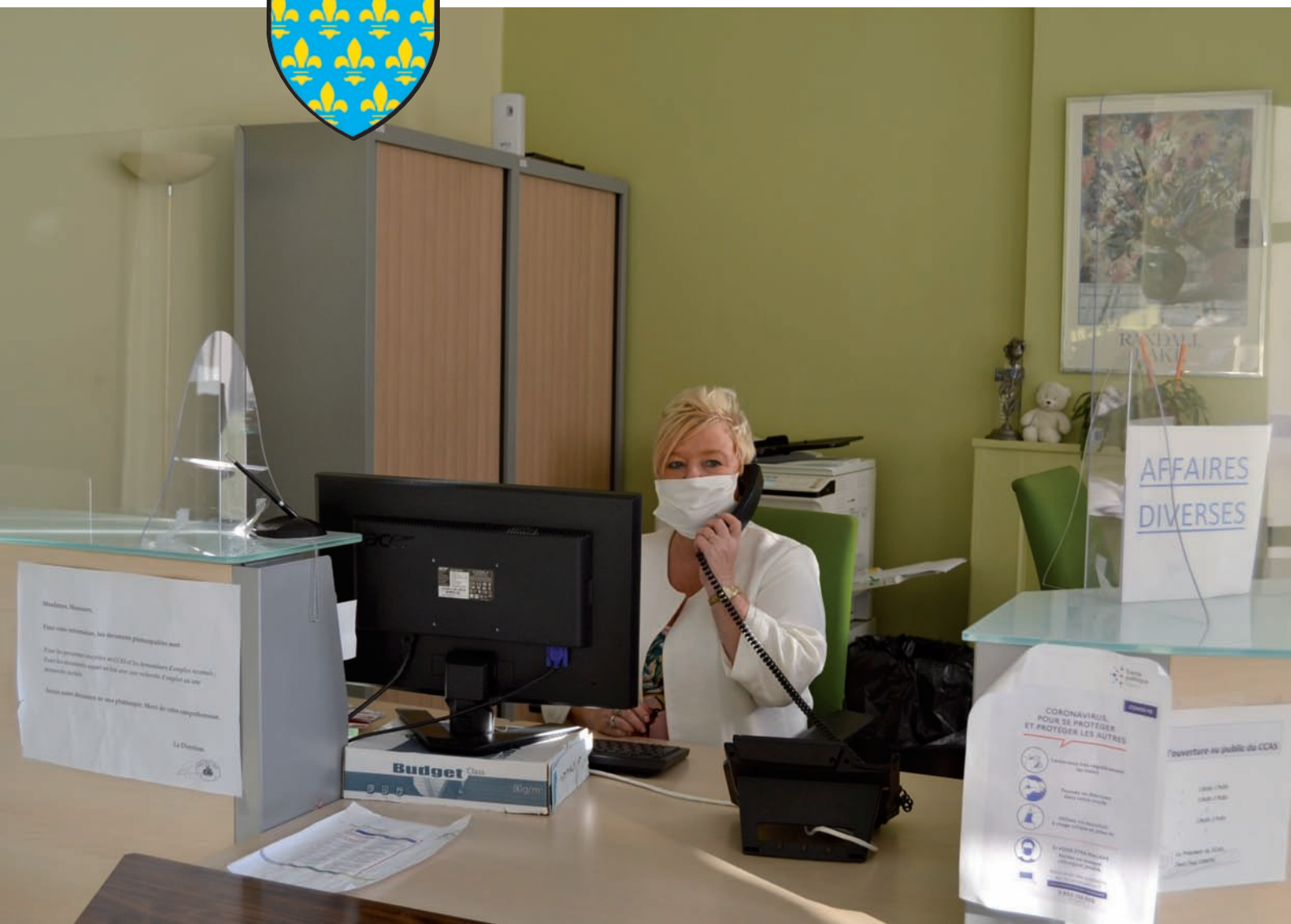




Dossier spécial (volet 1)

P11

Le point sur les services rendus par la Mairie

P4



Finances
Le point sur 2020

P9



Dév. éco. local
De nouveaux services

P17



Pêle-Mêle
Les derniers mois en bref

Notez-le !

Une aide pour régler vos litiges

Un conciliateur de justice assure **une permanence le premier mercredi de chaque mois, de 9h à 11h30 en Mairie, sur rendez-vous** au 03.27.20.06.06.

Le conciliateur peut vous aider à **régler un différend à l'amiable** : conflits individuels entre particuliers, avec une entreprise ou un artisan, troubles de voisinage, impayés, malfaçons, litiges de la consommation, problèmes locatifs, etc.

En dehors de ces permanences et pour toute information, **vous pouvez également contacter** :

- Le Point d'Accès au Droit Intercommunal de l'Amandinois - 42 rue d'Orchies 59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : 03.27.32.80.10
- La Maison de la Justice - 117 rue de Villars 59220 Denain
Tél : 03.27.43.69.30

Calendrier 2021 de collecte des déchets

Regardez bien votre boîte aux lettres ! **Deux documents importants sont distribués avec ce magazine** :

- Un flyer « Truck Etape vous informe »
- **Le calendrier de collecte des déchets pour l'année 2021.**

Edité par le SIAVED, **ce calendrier est un véritable mémo à garder à porter de main tout au long de l'année.**

Vous y trouverez les dates de collecte et les numéros de téléphone utiles pour vos problèmes de bacs ou pour prendre vos rendez-vous « amiante » et « collecte d'encombrants ».

Conservez-le précieusement : la Mairie ne dispose pas de stock.

Service National Universel

Le Service National Universel est un projet ambitieux pour la jeunesse. Il poursuit plusieurs objectifs : renforcer la cohésion nationale, développer la culture de l'engagement et accompagner l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, les jeunes volontaires peuvent réaliser une **mission d'intérêt général de 84 heures d'ici la fin juin 2021.**

La crise sanitaire que nous avons traversée a plus que jamais démontré l'importance d'une mobilisation citoyenne pour répondre, aux côtés des acteurs locaux et des services de l'État, aux enjeux que **sont l'accessibilité de tous aux services essentiels et la prise en charge des populations les plus fragiles.**

En s'adressant à **tous les jeunes - filles ou garçons - âgés de 15 à 17 ans**, le Service National Universel (SNU) peut représenter un levier d'intervention possible, notamment lorsqu'une situation urgente ou un besoin important se présente. **Plus d'infos sur le SNU** : <https://www.snu.gouv.fr/>

Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez au recensement militaire !

Quelles sont les modalités ? Les jeunes français(e)s doivent se présenter à la Mairie de leur lieu de domicile **dans les trois mois suivant leur anniversaire**, muni(e)s d'un **justificatif de domicile et d'un document attestant de leur nationalité française** (CNI, livret de famille). A l'issue des formalités administratives, il leur sera remis une attestation de recensement.

Pourquoi se faire recenser ? Cette démarche citoyenne permet aux jeunes d'effectuer leur journée d'appel de préparation à la défense dans les délais légaux. **Le certificat** délivré à l'issue de cette journée leur permettra de **se présenter aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique** (diplôme d'Etat, permis de conduire, etc...).

Mairie : horaires de fin d'année

Notez que les services de la Mairie seront **exceptionnellement fermés au public à partir de 12h les jeudis 24 et 31 décembre 2020** en raison des fêtes de fin d'année.

Merci de votre compréhension.

Horaires d'hiver du cimetière

- **Dès le 3 novembre et jusqu'au 31 mars inclus** : 8h à 17h

Le dépôt des **ordures triées** doit se faire dans les poubelles et composteurs mis à disposition. Merci.

Permanence de la Mission Locale Jeunes du Valenciennois

Vous avez entre 16 et 25 ans révolus et êtes sorti(e) du système scolaire ? La Mission Locale assure l'information, l'orientation et vous accompagne vers l'accès à la formation et à l'emploi.

L'antenne de Raismes - Trith-Saint-Léger assure une **permanence en Mairie chaque mardi de 9h à 12h, sur rendez-vous.**

Tél : 03.27.20.25.50 - Mail : raismes@mljv.fr

Ville d'Hérin - Hôtel de Ville

2 rue Jean Jaurès 59195 HERIN

Tél : 03.27.20.06.06 - Fax : 03.27.20.06.07

Mail : contact@ville-herin.fr

Site web officiel : www.ville-herin.fr



herin.com

Sommaire

- 2 Notez-Le !
- 3 L'actualité en lien avec la Covid-19
- 4-7 Finances
- 8 Actu Municipale
- 9-10 Vie Economique
- 11-16 Dossier spécial (volet 1) : Le point sur les services rendus par la Mairie
- 17-18 L'actu des derniers mois en bref
- 19 Expression Libre
- 20 Notez-Le !

L'actualité en lien avec la COVID-19

#mairie et C.C.A.S vous accueillent sur rendez-vous uniquement

La Mairie est fermée au public depuis le 3 novembre et jusqu'à nouvel ordre :

- Prise de rendez-vous pour l'Accueil - Etat civil ; Urbanisme au 03.27.20.06.06.
- Prise de rendez-vous pour le Centre Communal d'Action Sociale au 03.27.20.06.18.

Accueil d'une seule personne à la fois (deux à l'Etat Civil si nécessaire) ; désinfection des mains à l'entrée ; port du masque obligatoire ; respect des distances d'un mètre minimum, respect du cheminement piéton dans l'enceinte de la Mairie.

#distribution de masques à l'école primaire



La Municipalité a payé et offert un kit de 10 masques jetables à chaque enfant de l'école élémentaire Henri Barbusse - Louise Michel.

Au total, plus de 2 400 masques ont été distribués le mardi 10 novembre à 10h par M. le Maire et M^{me} Claudine Zoccali, Adjointe en charge de la vie scolaire, en présence de Mme Lécluse, directrice de l'établissement.

Des kits avaient bien sûr été mis de côté pour les enfants ou professeurs absents.

Merci à la pharmacie Lefevre d'Hérin d'avoir joué le jeu en livrant la Mairie rapidement !

#info en continu sur la situation sanitaire et les mesures d'adaptation

Si vous souhaitez accéder à l'information générale délivrée par les pouvoirs publics :

- Celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au numéro vert : 0 800 130 000
- Celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr>
- Un site dédié pour les entreprises est mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19
- Un numéro unique dédié aux entreprises est mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : 03 59 75 01 00
- Cellule psychologique : 0.800.130.000
- Dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : renforts-covid.fr
- Page Facebook du Gouvernement : <https://www.facebook.com/gouvernement.fr/>

Les communiqués de la Mairie et les points de situation de la Préfecture du Nord sont également consultables sur le site internet www.ville-herin.fr ou sur la page Facebook de la mairie : <https://www.facebook.com/VilledeHerin>

Bulletin édité par le service Communication de la Ville d'Hérin - Mail : comm@ville-herin.fr

Directeur de la publication : M. Jean-Paul COMYN, Maire - Rédaction-Photographie : Service Communication

Conception graphique et Impression : Visuel Concept Orchies - 03.20.64.88.09 - Tirage : 2000 exemplaires

Finances 2020 - 2021

Dans une année de transition, les finances restent maîtrisées

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2019 et le Budget Primitif 2020 d'un montant de 5,1 M€, le 18 juin dernier. Ce vote fait suite au Rapport d'Orientations Budgétaires, débattu le 4 juin. Il confirme une priorisation de l'investissement dans la continuité du précédent mandat de l'équipe municipale, tout en tenant compte des contextes politique, économique et sanitaire, particulièrement tendus et restrictifs.

L'organisation des finances communales

Trois grands actes rythment l'année :

- I - Le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B)
- II - Le Compte Administratif (C.A)
- III - Le Budget Primitif (B.P)

I - Le cadre du **R.O.B** est fixé dans la **Loi NOTRe** (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*) du 7/08/2015. Ce rapport trace les **engagements pluriannuels envisagés** et la gestion de la dette : il informe ainsi le Conseil Municipal de la situation économique et financière de la ville. Il s'agit d'une **étape essentielle de la procédure budgétaire** puisqu'il éclaire les choix du Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif et **définit les priorités**.

II – Le **C.A** rend compte de l'exécution du budget de l'année écoulée. Avant l'adoption du Budget Primitif, les élus adoptent le Compte Administratif **qui rend compte de l'état réel des dépenses et recettes effectuées**. Les dépenses sont payées (ex : factures des fournisseurs, versement des subventions, achat de terrain, etc.) et les recettes encaissées (ex : dotations de l'Etat, fiscalité, facturation des cantines, vente de terrain, etc.).

III – Enfin, le **budget** est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses prévisionnelles pour une année civile. D'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties :

- **Une section de fonctionnement** - Ce sont les opérations de dépenses (entretien des bâtiments, frais de personnel, subventions aux associations, amortissements et provisions, etc.) et de recettes (droits versés par les usagers : locations de salle, droits de place, concessions de cimetière mais aussi dotations et recettes fiscales) nécessaires à la **gestion courante de la Commune** ; elles reviennent chaque année.

- **Une section d'investissement** - Elle retrace les dépenses et recettes ponctuelles qui **modifient la valeur du patrimoine de la collectivité** (acquisitions immobilières, travaux nouveaux). Les recettes d'investissement financent les dépenses d'investissement engagées (hors autofinancement).

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

• Les dépenses réelles de fonctionnement en 2019

Elles se sont élevées à **2 805 986 €** soit **682 € par habitant**.

Les **charges à caractère général** représentaient **758 715 €**, soit **184 € par habitant**.

Les **charges de personnel** représentaient **57,8 % des dépenses** soit **394 € par habitant** mais tombent à 53,4% grâce aux compensations financières. En 2020, ce poste sera essentiellement impacté par la revalorisation des carrières du personnel, les départs en retraite et le **comblement de postes**.

• Les recettes réelles de fonctionnement en 2019

Elles se chiffrent à **3 410 900,61 €**.

Baisse continue de la Dotation Générale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Communautaire de la CAPH. Ces baisses sont cependant compensées par le produit des trois taxes locales (foncier et habitation).

LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2020, elle s'élève à :

2 070 368 €

Soit **503 € par habitant**.

L'annuité 2020 est de **220 474 €**,

Soit **149 974 €** en capital

Et **70 500 €** en intérêts.

L'EMPRUNT

Année	Montant
-------	---------

2018	220 703 €
------	-----------

2019	220 474 €
------	-----------

2020	220 474 €
------	-----------

2021	220 474 €
------	-----------

2022	220 474 €
------	-----------

2023	220 474 €
------	-----------

2024	220 474 €
------	-----------

Nombre d'habitants au 1/01/2019 : **4 089**

Nombre d'habitants au 1/01/2020 : **4 135**

Le Budget Primitif 2020 s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement **3 516 631 €**

Section d'investissement **1 645 346 €**

TOTAL DU BUDGET COMMUNAL 5 161 978 €



Mieux comprendre les finances

Le point sur l'actualité avec Joël Sauvage, Adjoint aux finances, aux ressources humaines et à l'administration générale.



Tout d'abord, pouvez-vous nous parler de la situation économique et sociale, dans le monde et en France ?

La situation internationale en matière financière demeure **très instable et subit même un énorme ralentissement**. 2020 s'est annoncée non dénuée de risques politiques et économiques. Les plus importants étaient à attendre du Royaume Uni (Brexit), de la Grèce (le financement de la dette et le plan d'austérité sont toujours d'actualité) et de la Corée du Nord. Restent aussi le problème non résolu de l'accueil des migrants en Europe, les tensions commerciales entre la Chine et les Etats Unis, les décisions hasardeuses du président américain... MAIS est arrivée subitement **la guerre contre le COVID-19**.

La situation financière et économique du monde entier - et particulièrement celle de la France - est fragile. L'impact de la crise française née avec les « gilets jaunes », le conflit né de la réforme des retraites et la lutte contre le Coronavirus vont énormément peser sur la capacité financière du pays.

Aucune donnée économique n'est actuellement possible à chiffrer.

Mais, ce qui est sûr, c'est que l'inflation, le déficit public et le chômage risquent de repartir à la hausse.

On parle d'une croissance ou plutôt d'une **récession à -2%, voire -3%...**

La dette publique s'élèvera à 115 % (la France s'endette de 2 665 € à chaque seconde)... Actuellement, elle avoisine les 2 450 Milliards €, soit environ 40 000 € par habitant.

Ce contexte est inquiétant... Pouvez-vous nous rassurer sur la situation de la Commune ?

On continue d'observer une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat. Depuis 2014, nous avons « perdu » 171 000 € de recettes. S'ajoute celle de la Dotation de Solidarité Communautaire versée par la CAPH, qui reste identique à 2018. Fort heureusement, **le produit des taxes locales compense ces baisses de dotations** (+ 137 000 € depuis 2014).

Les dépenses de fonctionnement sont, quant à elles, stables depuis deux ans. Les charges à caractère général ont été stabilisées en 2019 (- 7000 €/2018). De même, les charges de personnel (- 40 000 €).

En conclusion, le résultat de l'année 2019 est nettement meilleur qu'en 2018 (321 576 €) et se rapproche de la normalité.

En 2020, la maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement reste de mise, même si nous savons que, comme à l'ordinaire, les abonnements gaz, EDF et eau vont augmenter et que **la gestion de la plaine sportive** (espaces verts, eau, éclairage) nous coûte annuellement 70 000 € environ.

Par ailleurs, nous avons augmenté les prestations d'entretien des Services Techniques Municipaux à hauteur de 50 000 € (travaux de voirie, entretien et réparation des bâtiments).



Quel est le positionnement de la Municipalité vis à vis de l'investissement ?

Depuis 2014, l'objectif prioritaire de la Commune est de continuer à proposer **un service public de qualité à la population**, tout en garantissant **des finances saines, sans augmenter la pression fiscale**.

La situation 2020 reste sous contrôle.

Notre politique d'investissement est volontariste et soutenue, mais adaptée à nos capacités budgétaires et à notre capacité à réduire nos dépenses de fonctionnement.

L'ensemble de l'équipe est optimiste car notre programme est ambitieux, mais pas démesuré.

L'exemple qui parle

Comment la Commune va-t-elle gérer 100 € de budget en 2020 ?



Recettes

47 € d'impôts et de taxes
24 € de dotations et subventions
2 € de produits et services (ex : cantine, ALSH...)
6 € de ventes d'immeubles
16 € de subventions d'investissement
5 € de compensation de T.V.A et d'excédent de fonctionnement

Dépenses

36 € de dépenses de personnel
7 € de charges de gestion courante
19 € de charges d'entretien et de gestion (ex : entretien de bâtiment, électricité...)
5 € de charges financières et d'emprunt
32 € d'investissement
1 € de dépenses imprévues

Taux d'impôts locaux inchangés

Taxe d'habitation : 26,10 %

Foncier bâti : 26,85 %

Foncier non bâti : 105,88 %

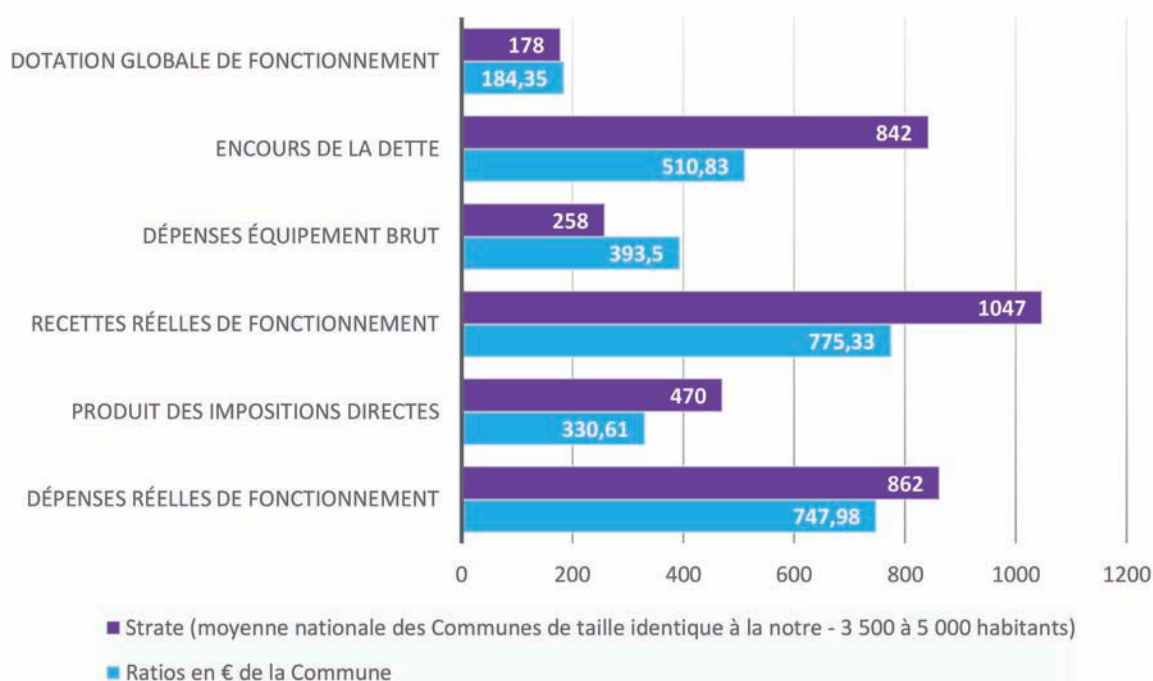
Le programme d'investissement 2020 – 2021

En fonction de ses capacités financières, la Ville mettra en œuvre le programme suivant :

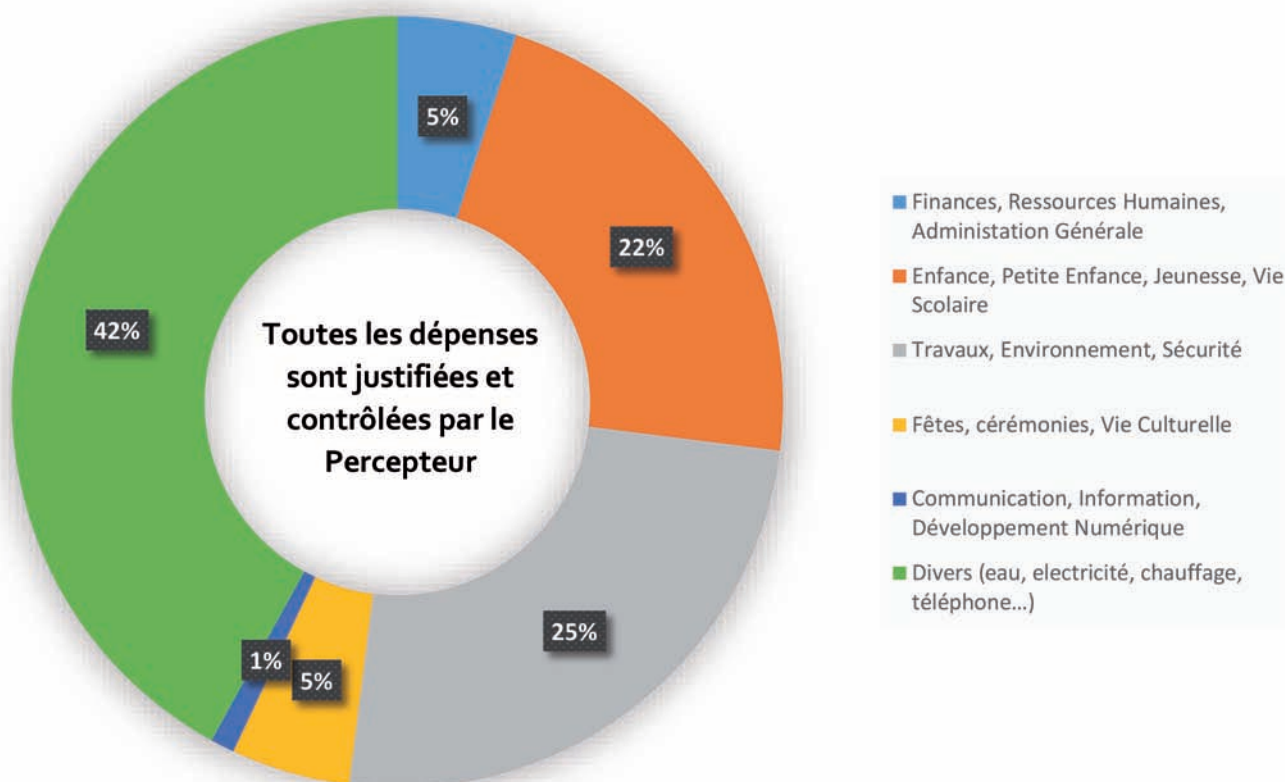
- ⇒ Poursuite des travaux engagés en 2019 :
 - Maison médicale
- ⇒ Etude diagnostic technique, sanitaire et énergétique des bâtiments communaux
- ⇒ Lancement de la phase 3 de la vidéo-protection
- ⇒ Parkings rues Danton et Galibot
- ⇒ Création d'un lotissement à l'ancien stade
- ⇒ Travaux de chauffage bâtiments communaux

Soit environ 2 millions d'euros d'investissement prévus en 2020-2021

Ratios 2020



Dépenses de fonctionnement par délégation 2020



Dossier spécial « Les services rendus par la Mairie » (volet 1)

Zoom sur le rôle du responsable comptabilité et R.H

Joris Wysocki travaille depuis vingt ans dans la comptabilité en collectivité. A la fois responsable de la gestion budgétaire et financière de la Commune et des ressources humaines, il travaille en étroite collaboration avec le D.G.S.



Même s'il n'a pas de lien direct avec la population, il a un rôle intermédiaire dans la concrétisation des actions énoncées au programme de l'équipe municipale, lesquelles rejaillissent sur la qualité de vie des habitants.

Travaillant avec les élus aux finances et aux travaux ainsi qu'avec le Directeur Général des Services notamment, son rôle de conseil et d'aide à la décision influe sur une gestion saine de la Commune.

- **En charge de la partie « finances »**, ses tâches quotidiennes consistent à payer les fournisseurs, vérifier les prévisions des dépenses et des recettes, mettre en œuvre toutes les procédures comptables obligatoires, parfois lourdes dans l'Administration. Il participe bien sûr à l'élaboration du budget communal et s'occupe des appels d'offres pour la réalisation des projets du mandat.
- **En charge de la partie « Ressources Humaines »**, il intervient dans la gestion de la carrière des agents (ex : dossiers de retraite, etc.) et les conseille. Il gère également la paie, les congés et absences, élabore les contrats de travail et les annonces auprès de Pôle Emploi, pour le remplacement d'agents contractuels.

A ce poste, le fonctionnaire territorial doit être particulièrement digne de confiance et faire preuve d'une probité exemplaire, de discrétion, d'écoute et d'impartialité vis à vis de ses collègues.

Actu Municipale

Ils ont été élus

SIMOUV

* *9^{ème} Vice-Président, en charge de la Sécurité et du Comité Local de Sécurité* : Jean-Paul Comyn

CAPH - COMMISSIONS THÉMATIQUES

* *Patrimoine touristique et valorisation UNESCO* : Jean-Paul Comyn et Marie-Jeanne Lasselin

* *Culture animation territoriale* : Jean-Paul Comyn

* *Vie sportive et sport santé* : Marie-Jeanne Lasselin

* *Stratégie numérique et communication digitale* : Marie-Jeanne Lasselin

* *Commerce, artisanat et emploi de proximité* : Jean-Paul Comyn

* *Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées* : Joël Sauvage et Hervé Nicodème

SYNDICAT DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT

* *Déléguée titulaire* : Murielle SCHERER

* *Délégué suppléant* : Patrick SANS

C.C.A.S - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du C.C.A. S : Jean-Paul COMYN

Vice-Présidente du C.C.A. S : Dominique HOUREZ

Directeur Général des Services : Jean-Baptiste PRAT

Responsable du C.C.A.S : Sabrina BASQUIN

Membres : Bernard CAUCHETEUX ; Marie-Lise ROBERT ; Christian FILMOTTE ; Brigitte COPIN ; Christine BAJEART ; Claudine DUDKOWIAK ; Joël SAUVAGE ; Michel LECLERCQ ; Nicole SETAN ; Marie-Cécile PAQUE ; Jean-Christophe VALIN.

Le nouveau Sous-Préfet d'arrondissement en visite à Hérin



Mettre un visage sur un nom participe aux bonnes relations

Michel Chpilevsky a succédé à Christian Rock au poste de Sous-Préfet de Valenciennes le 30 mars dernier, en pleine guerre sanitaire contre le Coronavirus. Ses premiers contacts avec les élus locaux avaient donc eu lieu par téléphone, durant le premier confinement. Au cœur des préoccupations communes, la sécurité sanitaire des concitoyens et la continuité du service public durant la crise.

Depuis, l'ancien militaire et ex Sous-Préfet d'Arles poursuit son action afin de « *favoriser l'indispensable reprise de l'activité économique et permettre à chacun de renouer avec une vie quotidienne la plus normale possible (...)* ».

Egalement présent sur le terrain, il découvre son territoire - composé de 82 Communes - et ambitionne de rencontrer la totalité des élus locaux, progressivement.

C'est dans ce cadre qu'il fit escale à Hérin le 21 juillet, accueilli par le Maire, Jean-Paul Comyn, le D.G.S, Jean-Baptiste Prat et trois Adjoints au Maire, Joël Sauvage, Daniel Boittiaux et Jean-Marc Mortreux. L'occasion, pour le représentant de l'Etat, de mieux connaître ses interlocuteurs, leurs desseins et difficultés.

Après une présentation générale de la Commune dépeinte par le premier Magistrat, la discussion s'est orientée vers les dossiers en cours et les projets 2021 (le béguinage et l'établissement recevant des personnes handicapées, l'ouverture de la maison médicale, le développement de la vidéo-protection et du partenariat avec la Police Nationale, par exemple).

L'entrevue s'est achevée sur une visite de la ville permettant au Sous-Préfet d'en apprécier la dimension, les atouts et points névralgiques. Intéressé, ses questions se sont portées sur le passé minier de la cité, sa population, son cadre de vie et les services proposés.



Après les secteurs du Galibot, de la plaine sportive, des écoles et du quartier dit des Corons, la visite de ville prévoyait un passage par l'église, rénovée en 2019.

Développement économique

La ville redynamise son marché hebdomadaire !

Soyez au rendez-vous ! Un marché élargi et varié est installé au cœur du village depuis le mercredi 7 octobre.

Face à deux marchés devenus quasi-inexistants (installés jusqu'alors le samedi sur la Place Roger Salengro et le mercredi sur la Place de Verdun), **la Municipalité a décidé d'agir pour le relancer avec des nouveautés**, par la voix de Patrick Sans, Adjoint au Maire en charge du développement économique local. Les objectifs principaux étant de répondre à une attente de la population en termes de services de proximité et de réinsuffler de la vie au sein du village.

Le choix d'un nouveau jour et la multiplication des stands

Patrick Sans et Marie-Cécile Paque, Conseillère Municipale, ont ainsi mené un travail de longue haleine. Dès le mois de juillet, ils ont prospecté sur les marchés des environs jusqu'à la frontière belge, pour prendre des contacts et sonder les commerçants ambulants sur leurs disponibilités. Une quarantaine d'entr'eux s'est prononcée et la matinée du mercredi est largement ressortie.

Bien que le choix fut difficile à trancher, plus de la moitié ont été sélectionnés pour la variété de leurs stands *« mais la porte n'est pas fermée pour les autres marchands : si un emplacement se libère, il pourra leur être proposé. Par ailleurs, la rotation de certains camelots est envisageable une semaine sur deux »* explique l'élue qui ajoute encore : *« le choix de l'emplacement du marché est stratégique mais non dénué de charme. Il sera réparti sur trois parkings contigus, à l'arrière de la Mairie, avec un espace vert central ».*

Un accès facile

Cela implique nécessairement la fermeture des dits parkings (église et salle des fêtes/salle des sports) mais le stationnement reste possible à proximité, sur la Place Roger Salengro mais aussi sur les parkings jouxtant les écoles, rue Jules Guesde. **L'accès reste simple et sécurisé par la voie de la ruelle Adolphe Bernard qui débouche directement sur le marché,** à quelques centaines de mètres à pied.

Il est attendu que les habitants jouent le jeu en déplaçant leur véhicule, la veille du marché : *« nous espérons ne pas découvrir de voitures-ventouses le jour J, tant pour des raisons de logistique que de sécurité ».*



L'album-photos est disponible sur le site www.ville-herin.fr

Diversité, produits locaux et convivialité en ligne de mire

La volonté des porteurs de projet est de proposer, autant que possible, **une véritable diversification dans les stands issus exclusivement de la région** (Valenciennois, Amandinois, Avesnois)... Et d'offrir le plaisir de déambuler sur un authentique marché, coloré et aux odeurs alléchantes !

Parmi les étals, sont attendus (selon directives gouvernementales) : fruits et légumes, plants et fleurs à repiquer, livres et magazines, articles de saison, sacs et chaussures, produits locaux (miel, charcuterie, etc.) et spécialités régionales, textile (femmes, hommes, enfants, seniors), confection et rideaux, bijoux et cosmétiques, tapis et toiles cirées, confiserie, pâtisserie, charcuterie chevaline, jouets, bazar à 1 € voire un food-truck proposant de la cuisine traditionnelle.

Cependant, pour Patrick Sans, **« le marché est ouvert à tous et en priorité aux commerçants hérinois qui le souhaiteraient. Ils sont les bienvenus ».** A bon entendre !

L'espoir d'un marché vivant et pérenne pour contrer la morosité ambiante

Tout est mis en œuvre pour que ce marché soit un succès : l'adhésion des hérinois - et des valenciennois en général, pourquoi pas ! - est espérée, ce malgré la saison hivernale. *« Nous traversons tous une période difficile avec la Covid-19. Pour autant, le lien social est un moteur qu'il faut réussir à conserver en le conciliant avec un maximum de sécurité. Aussi, l'hygiène des mains sera incontournable (avec la mise à disposition de gel hydro alcoolique) et le port du masque obligatoire. La possibilité de faire ses courses en extérieur peut également rassurer les clients ».*

La concrétisation de ce projet a été soutenue par la quasi-totalité des élu.e.s lors de la réunion de Conseil Municipal du 24 septembre 2020. Elle est fondée sur les volontés d'améliorer la qualité de vie des habitants et de développer le tissu économique local, énoncées dans le programme électoral de l'actuelle majorité.

Le nouveau marché, en pratique

- **QUAND ?** Chaque semaine, le mercredi de 8h30 à 12h30
- **OÙ ?** Sur les parkings de l'église, des salles des fêtes/des sports (rue Jean Jaurès, derrière La Poste)
- **STATIONNEMENT INTERDIT** sur ces parkings, de 6h à 14h (arrêté municipal sur : www.ville-herin.fr)
- **OÙ SE GARER ?** Place Roger Salengro ou sur le parking des écoles, rue Jules Guesde (rejoindre le marché à pied par le biais de l'impasse Adolphe Bernard)

Du nouveau du côté des services et des commerçants

Cette rubrique explique et valorise le parcours de citoyens hérinois, dont l'esprit d'entreprise mérite d'être souligné ! En compagnie de Patrick Sans, Adjoint au Maire chargé du Développement Economique Local, découvrez de **nouveaux services, utiles et proches de vous !**

Dégustez une Bonne Bière sur le site de l'ancienne fosse minière d'Hérin !



S.A.S Brasserie Bonne Bière BB

Siège social : 36 ter rue Emile Zola 59195 HERIN
Tél : 07.83.24.26.76

Bar et shop ouverts le jeudi et le vendredi de 17h à 22h et le samedi de 15h à 22h
Privatisable pour évènement

Mail : andre@brasseriebb.com

f <https://www.facebook.com/brasseriebonnebierebb>

Au cours de la vie, il n'est pas rare de vouloir changer de cap professionnel pour se rapprocher de ses valeurs et passions. C'est ce qui est arrivé à **André Sauvenière**, qui aimait tant brasser avec son père, plus jeune.

Soutenu par son épouse et un proche, **Charly Daumerie**, il a suivi une formation brassicole à l'école du goût de Dijon tout en cherchant un lieu typique du Nord pour créer, brasser et distribuer sa propre bière bio.

Petit à petit, les recettes artisanales ont mué en « *cuisine empirique* » jusqu'à ce **que la « Bonne Bière »** (versions blonde et triple) voie enfin le jour en 2019... Avec elle - et avec l'accompagnement de la B.G.E et l'aide aux T.P.E de la Porte du Hainaut - est né **un bar éponyme** fondé sur le concept du « **café-concert** » où l'on ne sert que du **bio et des produits locaux** en écoutant de la bonne musique.

Depuis fin juin, les hôtes sympathiques vous servent des produits authentiques et fédérateurs dans une ambiance vintage où l'on se sent comme à la maison.

Le projet - ambitieux, passionnant et évolutif - est à la mesure des lieux immenses... répartis sur deux hectares !

Dans les cartons d'André et Charly restent l'installation de la brasserie sur le site et le lancement de **quatre nouvelles bières** (dont une noire, en hommage aux mineurs), **en 2021**.

Débarrassez-vous de vos problèmes de nuisibles ou d'insectes avec cet expert



Romu Bio Services

Siège social : 19 rue Jules Guesde 59195 HERIN
Tél : 06.58.01.97.92

Devis et intervention rapides (particuliers et professionnels)
Déplacement 40 km autour d'Hérin – 7 j/7 – 24h/24

Mail : romubrico@gmail.com

f <https://www.facebook.com/romubioservices>

L'histoire de **Romuald Bélurier** passe aussi par une reconversion professionnelle. Après 17 ans dans la logistique, il s'est fait accompagner par la B.G.E durant 9 semaines afin de vérifier la viabilité de son projet et se former à la gestion d'une auto-entreprise.

Cet homme sérieux et persévérant a ainsi lancé sa société en janvier 2020 sous le nom de « **Romu Bio Services** », spécialisée dans la **désinsectisation**, la **dératisation** et plus accessoirement dans l'**entretien des espaces verts**.

Exerçant dans un secteur peu concurrentiel mais pollué par les charlatans, il a obtenu la certification « **Certibiocide** » qui le distingue de propositions parfois hasardeuses.

Conscient du stress que peut engendrer la présence d'**insectes** (guêpes, frelons asiatiques, puces, blattes, cafards, fourmis...) ou de **rongeurs** (souris, rats, furet, fouine...), il fait en sorte d'**intervenir sous 48h**. Après un diagnostic indispensable de votre problème, il le traite avec des produits adaptés et professionnels.

Distillant volontiers ses **conseils**, Romuald préconise de **ne jamais attendre pour lutter contre les nuisibles**, afin d'éviter leur prolifération, des coûts élevés et... trop d'anxiété. Afin d'élargir la gamme de ses services, il envisage, d'ici l'an prochain, de se former au traitement des ragondins et des mères.

Le point sur les services rendus par la Mairie

Tout le monde sait pouvoir se tourner vers la Mairie pour avoir des renseignements sur sa ville, les travaux en cours, les projets et réaliser ses démarches administratives. Pourtant, avec la répartition des compétences territoriales, les interlocuteurs se sont multipliés et l'on y perd son latin !

Ce premier volet d'un dossier récapitulatif des services proposés par la Mairie a pour but de clarifier les domaines dans lesquels elle peut directement vous aider. Dans le cas contraire, vous trouverez les coordonnées du bon interlocuteur, en fonction de votre question ou problématique.



Le service Accueil

Nadine Dunke est probablement la première personne que vous rencontrerez lorsque vous franchirez le seuil de la maison communale. Elle est en charge de l'accueil physique et téléphonique de la mairie depuis 2008.

Selon votre demande, elle sera en mesure de vous donner directement l'information que vous cherchez ou de vous diriger vers le service ou l'organisme compétent, le cas échéant.

Tél : 03.27.20.06.06 - Mail : contact@ville-herin.fr



✓ Comment le service accueil peut-il vous aider ?

⇒ Tous publics

- Délivrance des formulaires Opération Tranquillité Vacances (O.T.V) et transmission à l'A.S.V.P
- Réception et restitution des objets trouvés
- Délivrance du formulaire « Pass' Déchets » (badge pour déchetterie)
- Remise de produits raticides à la demande et tenue du registre inhérent
- Suppléance ponctuelle du service Etat Civil (et inversement)

⇒ Vous êtes nouvel habitant ?

- Déclarez-vous dès votre arrivée afin d'être invité lors de la réception annuelle (tenue du fichier population)
- Inscrivez-vous sur les listes électorales (avec CERFA)
- Délivrance des attestations d'accueil (pour les étrangers hébergés en France durant moins de 3 mois)

⇒ Vous représentez une société commerciale ou une association ? Déclarez-vous en Mairie 15 jours avant votre démarchage à domicile (voir arrêté municipal sur www.ville-herin.fr)

⇒ Vous venez d'avoir 16 ans ? Faites-vous recenser dans les trois mois suivant votre anniversaire

⇒ Vous êtes parent ?

- Enregistrement des naissances pour octroi de la prime
- Tenue du registre des consultations des nourrissons à la P.M.I en lien avec l'UTPAS d'Anzin (voir encadré) en vue de l'octroi du cadeau offert par la Municipalité
- Enregistrement des inscriptions scolaires (primaire/maternelle)
- Enregistrement des dérogations scolaires
- Enregistrement des demandes d'allocation scolaire

⇒ Vous êtes commerçant ambulant ?

- Rédaction des arrêtés municipaux concernant le stationnement occasionnel

⇒ Vous êtes commerçant ?

- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture/mutation/translation pour les débits de boissons et restaurants

⊖ La Mairie n'est pas un service d'urgence ! Voici qui contacter en cas de problème :

⇒ Avec un voisin ? Un véhicule en infraction ? Un vol ? La Police Nationale, au 17 uniquement

⇒ Si un tiers ou vous-même faites un malaise ? Les pompiers au 18 ou le S.A.M.U au 15, uniquement

⇒ Dans votre logement social (plomberie, chauffage, etc.) ? Votre bailleur social directement (SIA, Partenord Habitat, Habitat du Nord, etc.)

⇒ Avec votre poubelle ? La collecte des déchets ? Le Point Info déchets du SIAVED au 0800.775.537

⇒ Avec un chien errant ? Si l'animal est bloqué quelque part sans être agressif, l'A.S.V.P peut éventuellement le récupérer pour l'emmener à la S.P.A ; si l'animal se trouve sur la voie publique et est dangereux, contactez la Police Nationale (17) ou l'A.S.V.P (06.77.83.66.70) : la S.P.A. le prendra en charge, en relais

⇒ Votre dossier de retraite ou M.D.P.H ? L'organisme concerné, directement

⇒ Une question en lien avec les écoles ou la jeunesse (périscolaire, cantine, centre de loisirs, etc.) ? Le service jeunesse au 03.27.20.52.83 ou 06.76.73.23.05

⇒ Un besoin en photocopies ? Uniquement si vous êtes demandeur d'emploi ou bénéficiaire de l'aide sociale

Bon à savoir Consultation des nourrissons (médecin et puéricultrice)

Pour les enfants âgés de 0 à 6 ans. Le mardi matin, tous les 15 jours, à la P.M.I.

Service gratuit, ouvert à tous, sur rendez-vous à prendre à l'UTPAS d'Anzin au 03.59.73.21.21



Le service Etat-Civil

Annie Bassez a repris le service Etat-Civil en 2015. Née à Hérin, elle connaît de nombreuses familles, ce qui est un plus dans ses tâches quotidiennes puisqu'elle porte les mentions sur les **registres des personnes nées dans la Commune** pour toutes les étapes de leur vie jusqu'à leur décès.

Par ailleurs, près de **500 actes sont délivrés gratuitement** chaque année selon une procédure très stricte car sécurisée. C'est pourquoi **votre demande**, quelle qu'elle soit, **doit lui parvenir nécessairement par écrit.**

Les données traitées par ce service sont donc très personnelles et leur manipulation requiert beaucoup de rigueur et de discrétion. Aussi, aucun renseignement concernant une tierce personne ne peut être communiquée.

Tél : 03.27.20.06.19 - **Mail :** a.bassez@ville-herin.fr

✓ En quoi le service Etat-Civil peut-il vous aider ?

⇒ **Demande d'acte de naissance, de mariage ou de décès**

- A formuler par courrier, accompagné d'une copie de votre carte d'identité et d'une enveloppe timbrée pour le retour

⇒ **Enregistrement des naissances**

⇒ **Enregistrement des reconnaissances (anticipées)**

- Pour les couples non mariés ou mère/père seul(e)

⇒ **Mariages**

- Demande à formuler par courrier au plus tôt avant la date souhaitée, en joignant un justificatif de domicile.
- Vous serez ensuite reçus en mairie 3 mois avant le jour J afin de compléter le dossier administratif

⇒ **Baptême républicain**

- Demande à formuler par courrier au plus tôt avant la date souhaitée
- Vous serez ensuite reçus en mairie 3 mois avant le jour J afin de compléter le dossier administratif

⇒ **PACS**

- Déposez votre dossier à la mairie
- Délai moyen d'attente entre la demande et la signature : 1 mois environ
- Pas de cérémonie, mais une signature dans le bureau de l'Etat-Civil en présence de M. le Maire, uniquement le jeudi après-midi, dès 15 heures. Remise du récépissé et de la convention PACS le jour même

⇒ **Divorce**

- Mention sur le registre de l'année de mariage et sur le livret de famille suite à l'envoi de la notification par le tribunal ou par le notaire

⇒ **Délivrance de duplicata de livret de famille**

- En cas de perte ou de séparation, pour les hérinois
- Si vous habitez en dehors d'Hérin, sollicitez-le auprès de la mairie de votre lieu de résidence

⇒ **Cimetière**

- Achat de concession, de caverne, de case columbarium
- Dispersion des cendres dans le puits au jardin du souvenir
- Rédaction des bons de travaux pour tous types de travaux au cimetière (ex : pose de cuve ou ouverture de caveau, gravures, pose de monument)
- Tenue des fiches cimetière

⇒ **Décès**

- **Décès à Hérin** : déclaration en Mairie
- **Décès dans une Commune extérieure** : à déclarer à la Mairie concernée. Cette dernière transmettra ensuite l'avis de décès à la Mairie d'Hérin

⇒ **Certificat d'hérédité** : délivrance par le notaire

⇒ **Les actes de notoriété** envoyés par les notaires sont mentionnés sur les décès

⊖ Quelques conseils

⇒ **Pour gagner du temps** : selon l'objet de votre demande, veuillez à contacter directement la bonne mairie en fonction de votre lieu de naissance ou de résidence !

⇒ **Un écrit vaut mieux qu'un appel téléphonique** : quelle que soit l'objet de votre demande, formulez-la par courrier postal, joignez une copie de votre carte d'identité ainsi qu'une enveloppe timbrée pour la réponse. Une demande simplement effectuée par téléphone n'aboutira pas

⇒ **Pour éviter la fraude aux actes de naissance** : le document ne peut être remis qu'à l'intéressé uniquement, en mains propres, sur présentation d'une carte d'identité. Il peut éventuellement être envoyé à la mairie du lieu de résidence. L'envoi d'e-mail reste possible, en dernier recours

Bon à savoir

Les informations pratiques concernant vos démarches administratives sont disponibles dans le Guide de l'Habitant ou sur internet :

⇒ <https://ville-herin.fr>

Rubrique La Mairie/démarches administratives

⇒ <https://www.service-public.fr/>

Cartes d'identité et passeports

⇒ Ces documents ne sont plus délivrés par la mairie d'Hérin

⇒ Rapprochez-vous de la mairie de Denain au 03.27.23.59.59 pour en faire la demande et obtenir un rendez-vous



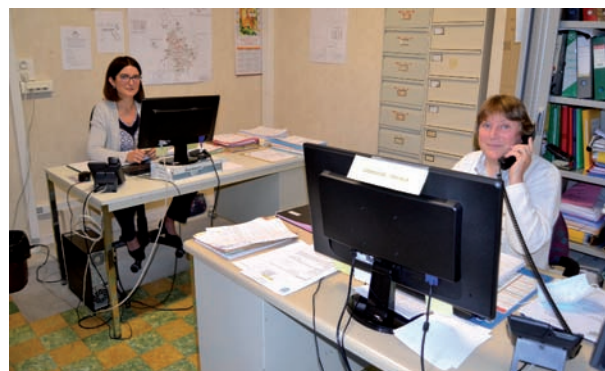
Le service Urbanisme

Catherine Gorwa et Francine Francart sont à votre disposition pour vous conseiller dans vos démarches et transmettre vos demandes à la C.A.P.H pour ce qui relève de sa compétence (voir : <https://www.agglo-porteduhainaut.fr/les-competences>).

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, le service urbanisme vous recommande fortement de **prendre contact avec lui trois mois avant d'entamer une démarche de travaux dans votre bien**. Une simple vérification de procédure permet souvent d'éviter des déconvenues et des entraves à votre projet.

Tél : 03.27.20.52.81

Mails : c.gorwa@ville-herin.fr ou f.francart@ville-herin.fr



✓ Comment le service urbanisme peut-il vous aider ?

⇒ **Accueil, réception, vérification et étude des dossiers de :**

- Permis de construire (selon surface)
- Déclaration de travaux (clôture, abri de jardin, pergola, carport, ravalement de façade, etc. selon conditions)
- Permis d'aménager

Avant transmission à la C.A.P.H pour instruction et décision finale. **Attention !** Sachez que certains travaux sont taxables (extension, pose de nouveau vélux, réfection de toiture, piscine, modification de menuiseries, etc.) Renseignez-vous !

⇒ **Information, réception et étude des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)** (vente de maison ou terrain d'un particulier par l'intermédiaire d'un notaire) **et Certificats d'Urbanisme (CUa/b)** en lien avec la C.A.P.H

⇒ **Renseignements aux Notaires**

⇒ **Rédaction d'arrêtés en rapport avec des travaux réalisés par des professionnels sur la voirie communale**

⇒ **Rédaction d'arrêtés en rapport avec des demandes de stationnement spécifiques par des particuliers** (benne, échafaudage, camion de déménagement, etc.)

⇒ **Réception, contrôle de disponibilité et inscription des demandes de prêt de matériels aux particuliers** (tables, chaises). Le règlement s'effectue auprès du service des fêtes et cérémonies

⇒ **Renseignements et délivrance de plan cadastre (zonage)**

⇒ **Déclaration auprès de l'assureur en cas de sinistre avec autrui** (sur mobilier urbain, bâtiment communal, voirie, etc.)

⇒ **Demande de rendez-vous avec Jean-Marc Mortreux**, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, du cimetière et du cadre de vie

➖ Quelques conseils

⇒ **Vous rencontrez un problème de voisinage (entretien de terrain, élagage, etc.)** : le service urbanisme n'intervient jamais directement. Il peut - au mieux - prévenir le propriétaire en faute, par courrier. Si le problème persiste, il vous revient de contacter le bailleur social (le cas échéant) voire le conciliateur de justice pour tenter de résoudre le conflit à l'amiable

⇒ **Réclamation au sujet d'une panne d'éclairage public** : effectuez votre signalement auprès du service urbanisme. Celui-ci le transmettra à la société Citelum qui estimera le délai d'intervention par ses propres services

⇒ **Réclamation au sujet d'un problème d'égout (refoulement, plaque abimée, etc.)** : de la même façon, effectuez votre signalement auprès du service qui transmettra à l'intervenant, Noréade

⇒ **Réclamation au sujet d'un problème de poubelles (bacs, collecte, rendez-vous pour encombrants, pass' déchetteries)** : contactez directement le Point Information Déchets de la C.A.P.H au 0800.775.537 (gratuit depuis un fixe).

⇒ **Demande de place de parking « PMR »** : adressez un courrier à M. le Maire. Votre requête sera étudiée préalablement par l'Adjoint au Maire

⇒ **Vous êtes commerçant et faites une demande de travaux « ERP »** : le service urbanisme n'est ici qu'un intermédiaire. Il réceptionnera et transmettra votre requête aux décisionnaires, la D.D.T.M et la Sous-Préfecture

Bon à savoir

Les formulaires CERFA d'urbanisme sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur le site gouvernemental : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Déroulement des demandes d'urbanisme

Votre demande (Déclaration d'Intention d'Aliéner, Certificat d'Urbanisme, Permis de Construire, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager) fait toujours l'objet d'un examen préalable et d'un avis (favorable ou non) de l'Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, avant soumission à la signature du Maire

Votre demande de travaux est approuvée ?

- ⇒ Affichez visiblement l'arrêté fourni par la Mairie sur le site des travaux, dès leur commencement
- ⇒ Votre dossier validé pourra être consulté par tout demandeur, en Mairie



Le Centre Communal d'Action Sociale

Les aléas de la vie peuvent se cumuler et nous précipiter dans une **situation délicate voire déstabilisante, moralement et financièrement**. Seul(e), il n'est pas toujours évident de frapper aux bonnes portes, **c'est pourquoi le C.C.A.S peut vous écouter, vous conseiller et vous orienter** vers des organismes compétents, en toute confidentialité.

Sabrina Basquin vous accueille dans son **bureau situé en Mairie (accès distinct, près de la salle des mariages)**. Avec bienveillance, elle vous aidera à trouver des réponses concrètes à vos questions.

Tél : 03.27.20.06.18 - **Mail :** ccas@ville-herin.fr

Accueil sur rendez-vous uniquement en raison des mesures sanitaires liées à la lutte contre la Covid-19 (une personne à la fois).

✓ En quoi le C.C.A.S peut-il vous aider ?

- ⇒ **Instruction de vos demandes d'aide sociale légale** Revenu de Solidarité Active (R.S.A), Complémentaire Santé Solidaire (C.S.S. ex C.M.U), de Fonds de Solidarité Logement (F.S.L), d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A), de Prestation de Compensation (ex A.C.T.P), d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (A.S.P.A), D.A.L.O...
- ⇒ **Aide dans vos démarches administratives**
- ⇒ **Aide à l'obtention de titres de transport en partenariat avec le S.I.M.O.U.V** sous conditions de revenus (ex : pass-city)
- ⇒ **Aide à l'obtention d'une carte d'invalidité ou d'un macaron G.I.C avec la M.D.P.H**
- ⇒ **Aide au montage d'un dossier d'aide sociale** (entrée en maison de retraite)
- ⇒ **Mise en place du système de télé-alarme**
- ⇒ **Octroi d'une aide facultative sous forme de tickets-service** pour les personnes en difficulté
- ⇒ **Octroi d'une aide alimentaire pour Noël pour les jeunes de moins de 25 ans** sans ressources et vivant chez leurs parents
- ⇒ **Informations et accompagnement au logement ***
- ⇒ **Permis de louer** (pour les propriétaires bailleurs)
- ⇒ **Accompagnement des personnes réfugiées**
- ⇒ **Domiciliation des personnes sans domicile fixe** (une personne S.D.F peut, de cette façon, avoir une adresse postale durant une année au moins et ainsi faire valoir ses droits sociaux - par exemple, le R.S.A)
- ⇒ **Tenue du registre des personnes vulnérables toute l'année**, avec une vigilance particulière en période de canicule ou de plan grand froid
- ⇒ **Intermédiaire avec le service de portage de repas à domicile** assuré par le Comité de S. Ages, 7 jours/7
- ⇒ **Tutorat et accompagnement des jeunes en service civique**
- ⇒ **Relations avec les partenaires sociaux** (assistante sociale, bailleurs sociaux, C.A.F, M.D.P.H, C.P.A.M, etc.)
- ⇒ **Organisation de manifestations ou événements** tels que le repas des aînés en octobre et des voyages d'une journée **pour les personnes de plus de 65 ans** (dans le cadre ou non de la Semaine Bleue)
- ⇒ **Distribution de colis de Noël** aux aînés et aux bénéficiaires du C.C.A.S

⊖ Quelques conseils

- ⇒ **Dossiers de retraite** : le C.C.A.S n'est pas en mesure de vous accompagner pour ce type de démarche. **Il vous revient de vous adresser directement à l'organisme** référencé sur votre courrier/auprès duquel vous avez cotisé.
- ⇒ **Aides légales et facultatives** : leur attribution est toujours soumise à **une étude préalable et attentive de vos situations familiale et professionnelle** (sur présentation de justificatifs récents).

Bon à savoir

Permanence "logement" *

La permanence de **Dominique Hourez, Adjointe au Maire** en charge des aînés, du logement et du C.C.A.S a lieu **chaque mercredi de 9h à 12h en Mairie** (salle des mariages), **sur rendez-vous**.

En raison des conditions sanitaires liées à la Covid-19, la durée de l'entretien sera de 20 mn/pers. Limitation à 9 rendez-vous par permanence.

Service Emploi Municipal

Sabrina est aussi votre interlocutrice **si vous êtes à la recherche d'un emploi, quel que soit votre âge**.

Elle travaille avec **Patrick Sans, Adjoint au Maire** en charge de l'emploi et de la formation. **La permanence a lieu sur rendez-vous chaque jeudi de 14h à 16h30**.

- ⇒ Aide apportée :
 - Accueil, écoute, orientation vers les organismes compétents, selon votre situation (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, etc.)
 - Rédaction de C.V et remise de copies,
 - Positionnement sur des offres d'emploi.

Les R.V avec ces élu.e.s sont à prendre auprès de Sabrina au 03.27.20.06.18.

Les Agents de Surveillance de la Voie Publique



Les A.S.V.P sont à votre écoute en cas de problème sur la voie publique... Mais attention ! Ils n'ont ni le même rôle ni les mêmes prérogatives que les policiers municipaux, il ne faut donc pas confondre les deux métiers. **Ce sont des agents techniques et non des agents de Police Judiciaire.**

Dans certaines situations, vous devrez donc contacter la Police Nationale en composant le 17 ou les Pompiers, au 18.

Dans les situations suivantes, vous pouvez contacter Steve Dufourt et Guillaume Gruart. Ils ne tiennent pas de permanence physique au bureau : si vous souhaitez les rencontrer, merci de leur téléphoner directement ou d'appeler la Mairie au 03.27.20.06.06, au préalable.

Tél : 03.27.20.52.84 ou 06.77.83.66.70

Mail : asvp.herin@ville-herin.fr



✓ Quelles sont les missions des A.S.V.P ?

- ⇒ **Faire respecter la réglementation en matière de stationnement**
- ⇒ **Verbaliser les infractions au Code de la Santé Publique** (dépôts sauvages ou déjections canines sur la voie publique, etc.)
- ⇒ **Surveillance, prévention et sécurisation de la voie publique** autour des écoles et des lieux ou bâtiments publics
- ⇒ **Renseignements à la population sur la voie publique** (informations directionnelles ou en lien avec le Code Civil ou Pénal, procédure de dépôt de plainte, etc.)
- ⇒ **Visionnage et extraction d'images de vidéo-protection** puis transmission aux autorités compétentes
- ⇒ **Enregistrement et suivi de "l'Opération Tranquillité Vacances"** tout au long de l'année
- ⇒ **Gestion des différends de voisinage** (médiation dans le but d'une résolution à l'amiable ; selon la nature du problème, vous serez susceptible d'être orienté vers le Commissariat de Police)
- ⇒ **Gestion du marché communal le mercredi matin**
- ⇒ **Dépôt de plaintes au Commissariat pour le compte de la Ville**
- ⇒ **Signalement des accidents sur la voie publique aux services compétents**
- ⇒ **Assistance immédiate aux personnes, selon le cas** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)

- ⇒ **Aide à l'enregistrement des citoyens dans le besoin sur le registre du "Plan Canicule" de la Municipalité** (en collaboration avec le C.C.A.S)
- ⇒ **Déclaration des chiens dangereux** (1^{ère} et 2^{ème} catégories)
- ⇒ **Récupération des objets trouvés** (rapportés à l'accueil de la Mairie ou à la Police Nationale, selon)

🚫 Bon à savoir

- ⇒ **Un A.S.V.P n'est pas un policier municipal.** Il ne se trouve pas en permanence sur le territoire de la Commune et n'offre pas un service d'urgence
- ⇒ **Certaines constatations ou infractions ne sont pas de son ressort :** les infractions au Code de la Route notamment (excès de vitesse, port de la ceinture de sécurité, alcoolémie au volant, non-respect du stop, etc.) relèvent de la compétence de la Police Nationale ou Municipale
- ⇒ **De même, il ne peut pas intervenir en cas de cambriolage** (appelez la Police Nationale au 17) **ni se substituer aux Secours d'Urgence** (appelez les Sapeurs-Pompiers au 18 ou le S.A.M.U pour l'aide médicale d'urgence, au 15)



Un nouvel A.S.V.P en renfort !

Depuis le 2 novembre, la Commune compte un nouvel agent en la personne de **Guillaume Gruart**. Ce jeune trentenaire est fort d'une solide expérience acquise au sein de l'Armée de Terre et des sapeurs-pompiers volontaires d'Halluin.

Ayant rejoint la Fonction Publique Territoriale par le biais de la ville de Tourcoing en 2013, il a ensuite quitté le Nord pour la région parisienne où il a exercé la fonction d'A.S.V.P dans une Commune de 7 000 habitants, durant trois ans.

Souhaitant regagner sa région d'origine pour raisons familiales tout en poursuivant sa carrière dans les métiers de l'uniforme, Guillaume apprécie de pouvoir combiner contact avec la population, prévention et application de la réglementation au quotidien.



Le service Informatique et la Cyber-base

Michaël Richard est entré en Mairie en 2009 après avoir effectué plusieurs contrats au sein du service Jeunesse. **Exerçant des missions polyvalentes, il est bien connu des habitants et a vu grandir beaucoup d'enfants** tant dans le cadre professionnel qu'associatif, avec le FJEP Basket Herin.

Aujourd'hui, ses tâches quotidiennes se répartissent entre l'interne et l'externe.

A l'interne, il gère notamment toute la partie informatique et téléphonie des bâtiments municipaux. Sur le terrain, il est en contact avec différents publics et concilie animation et informatique.

Tél : 06.11.92.58.87 ou 03.27.20.52.90 - Mail : m.richard@ville-herin.fr



✓ Quelles missions Michaël exerce-t-il en lien avec le public ?

- ⇒ **Accompagnement et surveillance des enfants lors de la prise des repas au restaurant scolaire** (assistance aux plus petits, pédagogie autour du repas, etc.)
- ⇒ **Animation inter-cantine en cyber-base, selon l'heure du repas des enfants scolarisés en primaire** (pixel'art, jeux vidéo, adaptation aux demandes spécifiques des écoliers)
- ⇒ **Suppléance ponctuelle de la direction de l'inter-cantine** (pointage des demi-pensionnaires, organisation des groupes, veille à leur sécurité, présence en bout de self-service, etc.)
- ⇒ **Participation aux centres de loisirs** (aide à l'encadrement des groupes lors des sorties, animations à la cyber-base, etc.)
- ⇒ **Accueil de publics de tous âges et animation de la cyber-base** : cours et soutien personnalisé (informatique et téléphonie), animation des ateliers adultes (voir encadré ci-dessous)

➖ Bon à savoir

- ⇒ **Michaël ne propose pas de service de réparation d'ordinateur ou de téléphone**
- ⇒ **A la cyber-base, les impressions en nombre ne sont pas permises** (limitation à 5 pages par personne maximum, en noir et blanc)*
- ⇒ **Adultes à la cyber-base : les ateliers proposés sont une initiation à l'informatique. Il ne s'agit pas de formations professionnelles** (aucune attestation de suivi ne peut être délivrée).
Votre participation est donc volontaire et peut s'avérer utile pour le développement de vos connaissances personnelles. Pensez à consulter le programme mensuel des thèmes abordés pour sélectionner ceux qui vous intéressent le plus (voir la page d'accueil du site www.ville-herin.fr)
- ⇒ **Enfants à la cyber-base** : pour leur protection, une liste noire leur interdit l'accès à certains sites sensibles, non adaptés à leur âge

Quand et comment la cyber-base peut-elle vous être utile ?



Avec ses 18 postes mis à la disposition des usagers, son planning d'ateliers et son animateur dédié, le cyber-centre est un vrai plus pour les habitants ne possédant pas de matériel informatique à la maison.

De plus, son accès est gratuit pour tous, dans des créneaux bien précis.

Cependant, avec les mesures sanitaires liées à la Covid-19, les horaires d'ouverture habituels ont été supprimés jusqu'à nouvel ordre pour être remplacés par une permanence, le mercredi de 14h à 17h30, sur rendez-vous (3 personnes maximum en simultané).

Vous pouvez ainsi continuer à bénéficier d'une aide personnalisée (pour vos démarches administratives dématérialisées, en cas de difficulté avec un logiciel ou un smartphone, pour monter un diaporama, etc.). Vous pouvez aussi utiliser une imprimante* et un ordinateur pour vos recherches personnelles ou scolaires, par exemple.

Horaires habituels (informez-vous sur leur reprise sur le site www.ville-herin.fr ou en appelant la Mairie) :

- ⇒ **Atelier pour adultes « le lundi des confirmés » de 16h30 à 18h30** : les thèmes abordés sont prédéfinis mais s'adaptent aux besoins des usagers déjà familiarisés avec l'informatique ;
- ⇒ **Atelier pour adultes « le jeudi des débutants » de 16h30 à 18h30** : les thèmes abordés sont prédéfinis mais sont traités de manière progressive et adaptée aux novices de l'informatique ;
- ⇒ **Accès libre (adultes et enfants) le mercredi de 14h à 17h30** (recherches et aide personnalisée comme décrite ci-dessus).

Exemples de thèmes expliqués lors des ateliers : classement de dossiers, diaporama, retouche d'images, sécurité informatique (virus, arnaques, phishing), l'e-mail, logiciels courants (Word, Excel, Powerpoint), réseaux sociaux, etc.

L'actu des derniers mois, en bref



6 juin.- Distribution des cadeaux de fêtes des mères et des pères

Au sortir du confinement, la Mairie - par l'intermédiaire de Claudine Kern, Adjointe aux fêtes et cérémonies - a décidé de maintenir à la date prévue la remise de leurs cadeaux aux parents hérinois, avec un maximum de précautions sanitaires.

Ces objets pratiques et utiles ont fait l'unanimité puisque 1000 racloirs à fromage et 750 rafraichisseurs de bouteille ont été offerts à l'Espace Communal Alphonse Delpointe.

8 et 18 juin.- Commémorations

Les journées nationales d'hommage aux morts pour la France en Indochine et de commémoration de l'appel historique du Général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi ont été célébrées en juin.

Les dépôts de gerbes et la lecture des messages de M^{me} Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, ont eu lieu au monument aux Morts, en comité restreint.



26 et 29 juin.- Pas de fête mais des prix de fin d'année pour les écoliers

Les écoles étant fermées, les écoliers de grande section de maternelle et de CM2 ont été invités - par le biais d'un message délivré par les enseignants à l'attention des parents - à rendre leurs manuels scolaires et/ou à retirer leur récompense de fin d'année dans l'enceinte des écoles ou dans le bureau de Malika Gosselin, coordinatrice jeunesse.

Une soixantaine d'entr'eux a fait le déplacement. Les futurs collégiens sont repartis avec une clé USB (en remplacement du dictionnaire habituel) et les petits ont embarqué un sac plein d'histoires de « Loup », offert par la Municipalité.



31 août.- Pré-rentree des enseignants



A l'aube d'une année scolaire singulière, les élus ont tenu à rencontrer les équipes pédagogiques autour d'un petit-déjeuner à l'Espace Alphonse Delpointe.

Au centre des discussions, le protocole sanitaire en vigueur et l'arrivée de nouvelles recrues à l'école élémentaire (M^{mes} Lerouge en CP, Savary-Leblanc en CP-CE1, Lambour en CE1-CE2, Pit en CE2, Dardinier en CM2 et Sabiaux, en stage de professionnalisation).

Pour lutter contre la Covid-19, une organisation minutieuse a été réfléchi dans chaque établissement scolaire, en partenariat avec Malika Gosselin du service municipal de la jeunesse et l'attention soutenue du Maire et des élus en charge de cette délégation, Claudine Zoccali et Murielle Scherer.



2 septembre.- 76^{ème} anniversaire de la Libération d'Hérin

Le 2 septembre 1944, les habitants d'Hérin et des environs apercevaient les premiers soldats libérateurs.

Chaque année à date anniversaire, élus et administrés se souviennent des soldats qui - avec ou sans uniforme - ont fait face à l'envahisseur allemand avec courage et dignité, parfois au péril de leur vie. Malheureusement, le lien avec ce passé s'amenuise doucement en les voyant s'éteindre progressivement... Le devoir de mémoire n'en prend que davantage de sens.

21 septembre.- Des ordinateurs pour l'école primaire

Renouvelant son parc informatique, une antenne locale des Voies Navigables de France a aimablement fait don de 10 ordinateurs en parfait état de fonctionnement à l'école Henri Barbusse – Louise Michel.

C'est par l'intermédiaire de l'Association des Amis des Ecoles d'Hérin (ADADEH) que cette action solidaire et durable a pu être menée à bien. Nul doute qu'élèves et enseignants en seront très reconnaissants au quotidien. Grand merci !



22 septembre.- Passage du jury des villes et villages fleuris

En raison du confinement lié à la Covid-19, le passage du jury 2020 a été quelque peu décalé.

C'est donc fin septembre que le service municipal des Espaces Verts a présenté ses efforts, ses innovations mais aussi ses difficultés et ses projets dans un sérieux dossier. Celui-ci fut complété par une visite de terrain : l'occasion de collecter de précieux conseils ! Le verdict du Comité Départemental tombera en fin d'année.

1^{er} décembre.- Dernier coup de collier pour le chantier de la maison médicale

L'agencement intérieur étant définitivement structuré, chaque pièce utile est visualisable et forme un ensemble moderne et fonctionnel.

En ce début décembre, les sols sont posés et seuls les peintres interviennent encore pour les finitions (partie haute de l'entrée, portes, escalier, radiateurs). Extérieurement, le bardage et le toit plat sont achevés ; restent le pignon à enduire et les espaces verts à aménager.

L'opération préalable à la réception étant imminente à l'heure du bouclage de ce magazine, le chantier devrait être finalisé – et les réserves levées – autour de la semaine 51. La Municipalité espère donc voir la maison médicale opérationnelle au cours du premier trimestre 2021, selon l'arrivée des futurs praticiens. Le recrutement de médecins généralistes et spécialistes étant toujours d'actualité.



Expression Libre

Les articles publiés ci-dessous, portant sur des questions municipales, sont rédigés par chacun des groupes politiques et n'engagent que leurs auteurs. Conformément à la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les groupes politiques représentés au Conseil Municipal disposent d'un espace d'expression. Cet espace restera vierge lorsque le texte ne nous sera pas parvenu (ou sera parvenu hors délai). En référence au règlement intérieur du Conseil Municipal modifié le 23 septembre 2014, les règles suivantes doivent être respectées : forfait de 2 000 signes (+/- 10% ; ponctuation comprise), soit environ 25 lignes ; dans l'espace ainsi réparti, sont inclus les titres ; le nom du groupe n'est pas comptabilisé dans le forfait.



Chers amis hérinoises et hérinois,



Depuis mars dernier, le monde entier est frappé par un terrible virus, la Covid-19, qui a bouleversé nos vies, nos habitudes, nos libertés, notre quotidien.

Et nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Continuons tous ensemble dans cette dynamique en respectant scrupuleusement les gestes barrières : port du masque dans les espaces publics et dans tous les lieux confinés, la distanciation d'un mètre et le lavage régulier des mains.

Notre équipe s'est engagée sur un programme précis, nous commençons à le mettre en œuvre ; à savoir :

Nous sommes heureux de constater que le **marché hebdomadaire** autour de la salle des fêtes le mercredi matin soit un franc succès. Nous comptons sur votre présence pour assurer sa pérennité.

Nous avons accueilli, le 2 novembre, **un second ASVP**, démontrant ainsi que la sécurité de tous est l'une de nos priorités.

La fin d'année 2020 verra la fin des travaux de la maison médicale avec une ouverture envisagée au premier trimestre 2021 selon l'arrivée de nos futurs médecins.

Le diagnostic technique, sanitaire, énergétique et programmatique des bâtiments communaux engagé nous indiquera les priorités d'investissements pour les prochaines années. Ce sera notre fil rouge avec bien sûr l'éclairage public en LED.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Joël SAUVAGE, pour le groupe « HERIN EN FORCE »



Chères Hérinoises, Chers Hérinois,

Nous sommes ravis de vous retrouver en cette veille de fêtes et espérons que vous vous portez bien malgré la crise sanitaire que nous subissons encore. Alors que nous espérons tous que cette situation serait rapidement maîtrisée, nous sommes toujours contraints de vivre différemment et de nous adapter. Il est important de continuer à prendre soin de nos aînés et à appliquer les gestes barrière afin de protéger nos proches.

Depuis l'installation des élus, nous avons siégé aux différentes commissions et conseils municipaux durant lesquels nous avons pris connaissance du budget communal et de différents dossiers. Nous sommes en désaccord sur de nombreuses positions et décisions prises par la majorité (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, aides exceptionnelles, dépenses non maîtrisées...). Nous sommes donc d'autant plus déterminés à défendre vos intérêts pour une meilleure gestion des finances et plus d'équité. Nous reviendrons prochainement vers vous afin de vous informer.

En cette période inédite, nous vous souhaitons de passer les meilleures fêtes de fin d'année possibles et de profiter de moments chaleureux.

Bien à vous, les élus « Ensemble pour Hérin ».

Notez-le !

Agenda des manifestations

Pour des raisons sanitaires liées à la lutte contre la propagation de la Covid-19, **les manifestations municipales et associatives sont annulées jusqu'à nouvel ordre.**

La cérémonie des Vœux du Maire n'aura pas lieu.

La distribution des colis de Noël et du C.C.A.S devraient être maintenues. Les modalités vous seront précisées dès que possible.

Vous pouvez consulter **l'agenda actualisé sur la page d'accueil du site www.ville-herin.fr** ou appeler le 03.27.20.06.06 pour vérifier une information au besoin.

Opération « Plantons le décor » du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Consultez **le nouveau catalogue « Plantons le décor 2020/2021 » (achats groupés d'arbres, arbustes, fruitiers et variétés potagères)** sur :

<https://www.plantonsledecor.fr/>

Quelques brochures sont également disponibles en Mairie.

En achetant vos plants avec Plantons le décor®, vous participez activement et concrètement à la conservation du patrimoine végétal régional, à la préservation de la biodiversité de votre région et à l'amélioration de votre cadre de vie.

Une démarche simple et pratique ! Livraison des commandes dans l'un des **30 points de livraison** du territoire régional à proximité de chez vous.

Centre d'Initiation Sportive de la C.A.P.H 2020 - 2021

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire et de la remise en place d'un confinement sur le territoire national, **le démarrage du Centre d'initiation Sportive a été reporté** jusqu'à la fin de ce confinement et la réouverture des équipements sportifs. **Les inscriptions sont néanmoins toujours possibles sous réserve des places disponibles.**

Pour sa 18e édition, dans un contexte exceptionnel cette année, le Centre d'Initiation Sportive (CIS) destiné à la pratique sportive des enfants dès 3 ans, proposera aux sportifs en herbe de rejoindre **un panel d'activités.**

Outre les pratiques « traditionnelles », les enfants pourront s'adonner au hip-hop, à la zumba ou encore au badminton, encadrés par des professionnels et dans le respect des **règles en vigueur.**

Retrouvez les modalités d'inscription ainsi que les détails des activités et des créneaux horaires proposés dans la **brochure diffusée dans les écoles et disponible en mairie et au service jeunesse.**

A Herin, vos enfants pourront pratiquer les activités suivantes :

- **EQUITATION** (perfectionnement 8/12 ans - conseillé aux enfants ayant déjà un cycle de pratique) : le mardi de 18h à 19h et le vendredi de 17h30 à 18h30 au centre équestre
- **KINBALL/SPEEDMINTON / ROLLER** (sur 3 trimestres) pour les 6 - 12 ans : le mercredi de 10h45 à 12h, salle Auguste Delaune et cour de l'école primaire

Cette brochure est également téléchargeable sur le site internet : <https://www.agglo-porteduhainaut.fr/sport>

Une question ? N'hésitez pas à contacter le Service des sports de La Porte du Hainaut au 03.27.09.92.80 (de 9h à 12h et de 14h à 17h) ou par mail : cis-sport@agglo-porteduhainaut.fr

Bonne fin d'année, restez prudents !

La période est toujours troublée et les conditions dans lesquelles les fêtes de fin d'année pourront avoir lieu restent délicates... Même si leur déroulement ne sera peut-être pas habituel, espérons que nous pourrions les vivre de la manière la moins contraignante possible.

Aussi, M. le Maire, le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent la meilleure fin d'année possible et des fêtes de fin d'année joyeuses et apaisées... Une parenthèse qui devrait faire du bien au moral de tout le monde !

Nous ne saurions trop vous conseiller de rester vigilants, de respecter les gestes barrières et d'éviter les grands rassemblements malheureusement toujours propices à la propagation du virus.

